

COMMUNE DE VINZIER

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 Mai 2019

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 10 Pouvoirs : 02

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Marcel BECHET, M. Bastien FLACON, M. Bruno BORDET, Mme Emilie ROCHETTE, Mme Monique CHAPPUIS, M. Jean-Paul ARANDEL, Mme Gaëlle BLANC, Mme Myriam VERNEX, Mme Solange FAY.

Absents excusés : Absents : Mme Angélique BLANC, M. Gérard CHANEL,
Pouvoirs : Mme Angélique BLANC donne pouvoir à Mme Emilie ROCHETTE
M. Gérard CHANEL donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 avril 2019 a été approuvé.

Le conseil a traité des questions suivantes :

CRATION D'UN EMPLOI PERMANENT – AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE

Compte tenu de l'augmentation régulière des effectifs en classe de petite section à l'école maternelle de Vinzier à chaque rentrée scolaire, il convient de créer un emploi permanent au sein de l'école maternelle, à temps non complet, à compter du 01/09/2019.

ORGANISATION SAISON ESTIVALE

1. **CAMPING** : l'organisation du camping pour la saison estivale du 29/06 au 31/08/19 sera identique à l'organisation de 2018, à savoir : tenue de la permanence, de l'accueil et encaissement des paiements par des mandataires désignés au sein du conseil municipal (un planning sera fait). Le personnel technique sera chargé du ménage et de l'entretien journalier.

2. **GR5** : organisation identique à savoir un agent technique sera chargé de l'entretien et du ménage et un mandataire désigné au sein du conseil municipal, chargé de l'accueil et des encaissements.

APPARTEMENT AU 19 ROUTE DES GITES AU 1^{ER} ETAGE : cet appartement non loué actuellement fera également office d'accueil des randonneurs du GR5. Il sera aménagé à cette occasion pour permettre le couchage des randonneurs.

POINT SITUATION ADMR – PAYS DU GAVOT

La prochaine assemblée générale aura lieu le 21 juin 2019 à 18h30. Actuellement, l'association n'a pas de bureau : elle fonctionne sans Président, vice-Président, Trésorier et Secrétaire. Une convention de mandat de gestion conclue entre l'ADMR et la fédération ADMR de Haute-Savoie permet le fonctionnement de l'association, grâce à un administrateur référent (Mme Françoise BERTRAND).

Il est donc urgent de recruter des bénévoles, mais aussi de reconstituer un bureau, afin que l'association perdure.

L'association recherche également du personnel. Le conseil municipal désigne comme représentant à l'assemblée générale Mme Angélique BLANC.

SITUATION TEMPS LIBRES 2222

La situation financière de l'association Temps Libres 2222 est difficile. Les 7 communes du Gavot ont subventionné les déficits. Le bureau de l'association a démissionné. Deux employés dont la directrice ont demandé une rupture conventionnelle acceptée par le conseil d'administration. Cependant, le comptable a estimé financièrement à 16 000 € le coût de cette rupture conventionnelle. Le Conseil d'administration devra se prononcer sur l'accord ou non de ce montant.

Le centre aéré sera ouvert cet été (du 08/07 au 10/08/2019). Cependant l'association est toujours à la recherche d'un directeur : une offre d'emploi a été diffusée.

QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur les dossiers contentieux :

- a. La commune a perdu devant le tribunal administratif contre M. ZIMBALARDI : celui-ci contestait la facture d'un montant de 1 706 € TTC. Cette affaire concernait les honoraires de l'expert, missionné par le Tribunal Administratif dans le cadre de la procédure de péril imminent, au 140 route du Chef-Lieu en date du 04/09/2018.
- b. Dossier en cours pour M. Léon TREBOUX devant le tribunal administratif : M. TREBOUX conteste la facture de 12 000 € concernant la démolition de sa maison dans le cadre de l'arrêté du Maire n°2018-52 de démolition pour péril imminent du 08/06/2018.
- c. Dossier en cours pour M. Thierry MAXIT qui a fait un recours contre la révision du PLU.

2. **MAISON DE SERVICES** : un point sur l'état d'avancement est fait par M. Marcel BECHET. L'appel d'offres est lancé. Les travaux devraient débuter en septembre.

3. **ACCUEIL ET PARTAGE** : l'association est à la recherche d'un nouveau local pour leurs activités (aide aux personnes en difficulté, notamment par la distribution de repas)

4. **POUSSE D'AVENIR** : l'association est à la recherche d'un nouveau local. L'association emploie des personnes en réinsertion. Elle jardine des légumes et des fruits qu'elle revend.

5. **LOGEMENTS MINEURS** : une demande a été faite pour des mineurs étrangers, en échange de travaux.

6. **JOURNEE NETTOYAGE LE 07/09/2019** : Mme Emilie ROCHETTE propose de réitérer la « journée nettoyage ».

AGENDA DE LA COMMUNE

- **DIMANCHE 2 JUIN : SORTIE DE LA FÊTE DES MERES**
- **DIMANCHE 30 JUIN : FÊTE DE LA SAINT PIERRE**

La séance est levée à 22h00

A VINZIER, le 4 JUIN 2019

Vu, le Maire

